

Académie d'Orléans-Tours
0360718K
COLLEGE ROLLINAT
Rue du Lycée – 36200 ARGENTON SUR CREUSE
Tel : 0254246565

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative n°5

Numéro de séance : Séance n°1 / 2014-2015

Numéro d'enregistrement : 62/14

Année scolaire : 2014 - 2015

Nombre de membres du CA : 26

Nombre de présents : 24

Quorum : 14

- Quorum non atteint à reconvoquer le

Le Conseil d'administration

Convoqué le 21/10/2014

Réuni le 06/11/2014

Sous la présidence de Yannick Loiseau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative suivante :

Prélèvement sur le fond de roulement de 13 000€.

Pièce(s) jointe(s)

Non

Oui

Nombre : 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du Conseil d'administration
Nom LOISEAU
Prénom : Yannick

Signature :

Date : 07/11/2014

Le Proviseur

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 07/11/2014
Date d'accusé-réception de l'autorité de contrôle : 13/11/2014
Date de publication : 10/12/2014
Date d'exécution : 10/12/2014

